



LE PRÉFET DU GARD

LE PRÉFET DE LA LOZÈRE

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer du Gard
Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Affaire suivie par : Brigitte Château
Tél. : 04.66.62.63.61
Mél : brigitte.chateau@gard.gouv.fr

ARRETE INTERPREFECTORAL N° 2013-206-0004
Portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE des Gardons

Le Préfet du Gard, Chevalier de la Légion d'honneur,

Le Préfet de la Lozère,

Vu la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000, établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 210-1, L. 211-1, L. 212-1 à L. 212-11 relatifs aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles R. 212-29 à R. 212-34 relatifs aux commissions locales de l'eau ;

Vu l'arrêté du Préfet Coordonnateur de Bassin du 20 novembre 2009 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée ;

Vu l'arrêté interpréfectoral Gard-Lozère n°01-00437 du 27 février 2001 approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux des Gardons ;

Vu l'arrêté interpréfectoral Gard-Lozère n°2011-130 du 10 mai 2011 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du SAGE des Gardons ;

Considérant la fusion de certaines communautés de communes suite à la réforme territoriale ;

Considérant le renouvellement de six membres du collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements et des établissements publics locaux, ainsi que le renouvellement de 3 membres du collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Gard et M. le secrétaire général de la préfecture de Lozère ;

ARRETENT

Article 1^{er} :

La composition de la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Gardons est modifiée suite au remplacement du représentant de la Chambre d'Agriculture du Gard, de la Chambre d'Agriculture de la Lozère, du représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Alès-Cévennes, à l'intégration de deux représentants supplémentaires de la communauté d'agglomération Alès Agglomération, et constituée comme suit :

1 - Collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- Représentants de la région et des départements

Représentants du conseil régional Languedoc-Roussillon :

- M. Jean-Paul BORE
- M. Fabrice VERDIER

Représentants du conseil général du Gard :

CANTON	REPRESENTANT
Saint Jean du Gard	M. Lucien AFFORTIT
Lédignan	Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT
Anduze	Mme Geneviève BLANC
Vézénobres	M. Gérard GAROSSINO
Lasalle	M. Rémi MENVIEL

Représentant du conseil général de la Lozère :

CANTON	REPRESENTANT
Barre des Cévennes	Mme Michèle MANOA

- Représentants des communes du Gard :

COMMUNE	REPRESENTANT
Comps	M. Jacques LEROY
Saint Dézéry	M. Michel POINDRON

- Représentants des établissements publics locaux :

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL	REPRESENTANT
Communauté d'agglomération Nîmes métropole	M. Jacques BOLLEGUE
Communauté de communes du pays d'Uzès	M. Bernard COMTE
Communauté de communes du Pont du Gard	M. Gérard PEDRO
Communauté de communes Leins Gardonnenque	M. Georges GAL
Communauté d'agglomération Alès-Agglomération	M. Claude BONNAFOUX
	M. Alain BEAUD
	M. Claude CHAPON
	M. Philippe RIBOT
Communauté de communes Pays du Grand'Combien	M. Joseph PEREZ
Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons	M. Gérard CROUZAT
Communauté de communes de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes	M. Eric BESSAC
Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes	M. François ABBOU
Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion Equilibrée (SMAGE) des Gardons	M. Jacques LAYRE
Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Sud du Gard	M. Bernard CLEMENT
Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) Uzège Pont du Gard	M. Christian CHABALIER
Syndicat mixte Pays des Cévennes	M. Max ROUSTAN
Syndicat mixte d'aménagement et de conservation de la vallée du Galeizon	M. Yannick LOUCHE
Syndicat mixte d'aménagement, de protection, de mises en valeur du massif et des gorges du Gardon	Mme Lydie LINGLIN
Syndicat des eaux de Tornac – Massillargues - Atuech	M. Olivier JAUSSAUD
Syndicat d'Adduction d'Eau de l'Avène	M. François GILLES

2 - Collège des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations

ORGANISME	REPRESENTANT
Chambre d'agriculture du Gard	M. Jean Louis PORTAL
Chambre d'agriculture de la Lozère	M. Denis PIT
Fédération régionale de la coopération vinicole Languedoc Roussillon - Antenne du Gard	M. Vincent TROUILLAS
Fédération Gardoise des Vignerons Indépendants	M. Sylvain OZIL
Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) Bio Gard	M. Patrick VANUXEEM
Chambre de Commerce et d'Industries (CCI) Alès-Cévennes	M. Jean-Paul BOURNONVILLE
Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux (UNICEM)	M. Bruno MAESTRI
Association Syndicale Autorisée (ASA) du canal d'irrigation du Mazauric	M. Jean-Claude MARTIN
Association Syndicale Autorisée (ASA) du canal d'irrigation de Beaucaire	M. Laurent BERNAVON
Gard Nature	M. Jean-Laurent HENTZ

Fédération des Associations Cévenoles Environnement Nature (FACEN)	M. Joseph ROCHELEMAGNE
Association Migrateurs Rhône-Méditerranée (MRM)	M. Jonathan DELHOM
Club Cévenol	M. Christian REBOTIER
Association Nature et Progrès Gard	M. Louis JULIAN
Fédération du Gard pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	M. Yves MEJEAN
Fédération de la Lozère pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	M. Michel DELPORTE
Comité départemental du tourisme du Gard	M. Claude REZZA
Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air Languedoc-Roussillon	M. David ISSARTE
Comité Départemental du Gard de Canoë-kayak	M. William BRISSON
La Bambouseraie	Mme Muriel NEGRE
Consommation, Logement, Cadre de vie (CLCV)	M. Jean-François DIDON LESCOT

3 - Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

ORGANISME
M. le Préfet du Gard, représenté par M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Gard
M. le Préfet de la Lozère, représenté par M. le Directeur Départemental des Territoires de la Lozère
M. le Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée représenté par M le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc Roussillon ou son représentant
M. le Directeur de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse ou son représentant
M. le Délégué régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant
M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé, Délégation Territoriale du Gard ou son représentant
M. le Président du Parc National des Cévennes ou son représentant

Article 2 :

Les articles n°3, 4, 5 et 6 de l'arrêté n°2011-130-005 du 10 mai 2011 sont inchangés.

Article 3:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 :

Le présent arrêté fait l'objet d'une communication dans la presse locale. Il est publié sur le site internet et aux recueils des actes administratifs de la préfecture du Gard et de la préfecture de la Lozère, ainsi que sur le site internet Gesteau : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/>.

Article 5 :


Les secrétaires généraux des préfectures de la Lozère et du Gard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'ensemble des membres de la Commission.

Fait à Nîmes, le 5 JUIL. 2013

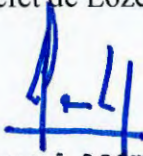
Fait à Mende, le 25 JUIL. 2013

Le Préfet du Gard

Pour le Préfet,
le secrétaire général


Jean-Philippe d'ISSERNIO

Le Préfet de Lozère


Guillaume LAMBERT